



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Après l'entrée en force des jugements Tinner: destruction des copies de documents

Berne, 26.03.2013 - Après que les jugements rendus dans l'affaire Tinner sont entrés en force, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a exécuté la décision du Conseil fédéral et détruit des copies de documents que le Ministère public de la Confédération avait retrouvées dans ses archives à la fin de 2008. Il s'agit de 58 pages contenant des informations sur la fabrication d'armes nucléaires et d'autres documents présentant des informations sur l'enrichissement de l'uranium. Les originaux avaient été détruits dès 2007, en même temps que d'autres documents, sur décision du Conseil fédéral.

En 2009, pour les 58 copies contenant des informations sur la fabrication d'armes nucléaires, le Conseil fédéral avait fait établir, avec la collaboration de spécialistes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des feuilles intercalaires qui furent mises à la disposition des autorités de poursuite pénale pour la procédure. Les autres copies avaient, elles, été rendues accessibles aux autorités de poursuite pénale. Le Conseil fédéral avait décidé de reporter la destruction de ces copies de documents jusqu'à ce que des jugements définitifs soient prononcés dans l'affaire Tinner.

En février 2013, le Tribunal pénal fédéral a informé le DFJP que les jugements étaient entrés en force. Les documents ont ainsi pu être détruits, en présence de représentants de l'AIEA, à l'exception d'un petit nombre de documents contenant des informations sur l'enrichissement d'uranium, qui ont été remis à l'AIEA, à sa demande. Aucun document ayant trait à l'affaire Tinner et devant être détruit conformément aux décisions du Conseil fédéral ne se trouve donc plus en Suisse.

Adresse pour l'envoi de questions:

Service d'information DFJP, T +41 31 322 18 18

Auteur:

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>⁽¹⁾

Département fédéral de justice et police

Internet: <http://www.ejpd.admin.ch>⁽²⁾

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>
2. <http://www.ejpd.admin.ch>